La France est le second pays destinataire de la demande d'asile derrière les USA

16/11/2012 à 23h38
Dans son avis, présenté au nom de la commission des affaires étrangères, sur les crédits du programme "Immigration, asile et intégration",

> *Jean-Pierre Dufau, député (PS) des Landes, rappelle que la demande d'asile a progressé de plus de 61% entre 2007 et 2011.*

Même si cette augmentation tend à se ralentir (+19,9% en 2008, +11,9% en 2009, +10% en 2010 et +8,7% en 2011), le rapporteur ne la qualifie pas moins de **"spectaculaire"**. En 2011, le nombre de demandes enregistrées a ainsi atteint 57.337, mineurs accompagnants et réexamens compris. Au 31 décembre 2011, la population placée sous la protection de l'Ofpra (Office français de protection des réfugiés et apatrides) était estimée à 168.887 personnes – hors mineurs accompagnants -, dont 158.511 réfugiés, 10.376 personnes placées sous protection subsidiaire et 1.180 apatrides.

> *Mais Pierre Dufau estime que "la hausse pourrait s'accentuer à la fin de l'année, notamment en raison du retrait du Kosovo et de l'Albanie de la liste des 'pays d'origine sûrs'" (retrait consécutif à une décision du Conseil d'Etat de mars dernier, qui a donné lieu à une circulaire du ministère de l'Intérieur).*

Face à cette demande, qui fait de la France le second pays développé destinataire de la demande d'asile derrière les Etats-Unis (74.000 demandes, mais pour un pays près de six

fois plus peuplé), les crédits inscrits en loi de finances initiale (LFI) depuis 2007 se révèlent nettement insuffisants, qu'il s'agisse du financement des centres d'accueil des demandeurs d'asile (Cada) ou de celui de l'allocation temporaire d'attente (ATA).
Les crédits inscrits au PLF 2013 pour l'hébergement des demandeurs d'asile s'établissent à 125 millions d'euros, alors que le réalisé 2012 devrait atteindre 138,5 millions.
Localtis